



52^e session du Conseil des Droits de l'Homme

Point 10 – Dialogue Interactif sur la mise à jour orale du Haut-Commissaire sur l'Ukraine

Intervention du Luxembourg

31 mars 2023

Monsieur le Président,

Le Luxembourg s'associe à la déclaration de l'Union européenne.

Permettez-moi de remercier le Haut-Commissaire pour sa mise à jour orale ainsi que son bureau pour la préparation des deux récents rapports sur la situation des droits humains en Ukraine et sur le traitement des prisonniers de guerre dans le contexte de l'agression russe.

Respecter le droit international humanitaire n'est pas une question de choix, mais une obligation. La protection des prisonniers de guerre et des personnes hors de combat en fait partie intégrante.

Je voudrais souligner dans ce contexte l'engagement du bureau du procureur général de l'Ukraine de poursuivre toute violation du DIH dans le contexte de l'invasion russe. En même temps, la Russie n'a pas pris de tels engagements. En effet, la nature systématique des violations des droits humains et du droit humanitaire international par les forces russes en Ukraine, amplement documentées par le BHCDH et d'autres observateurs indépendants, laissent conclure que c'est un choix du Kremlin que de mener une guerre qui est brutale et impitoyable en plus d'être illégale.

Monsieur le Haut-Commissaire,

Compte tenu de l'important travail que la mission de votre bureau effectue en Ukraine depuis 2014, quelles sont les options pour qu'elle puisse avoir accès à l'entièreté du territoire internationalement reconnu de l'Ukraine, en particulier en Crimée et dans les autres régions temporairement occupées par la Russie ?

Je vous remercie.

(229 mots)